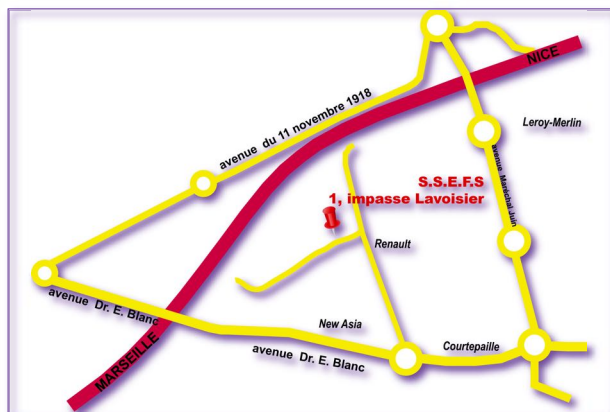


se rendre au S.S.E.F.S

S.S.E.F.S
1, impasse Lavoisier
83160 La Valette du Var



Le S.S.E.F.S est un service de l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseigne-
ment Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>

L'équipe du S.S.E.F.S

- ❖ Directeur
- ❖ Chef de service
- ❖ Assistant de direction
- ❖ Médecin ORL audio-phonogiste
- ❖ Psychologue
- ❖ Assistant de service social
- ❖ Orthophoniste
- ❖ Educateur spécialisé
- ❖ Enseignant spécialisé
- ❖ Professeur CAPEJS
- ❖ Psychomotricien
- ❖ Interface de communication



S.S.E.F.S

Jean-Philippe Rameau

Service
de **S**outien
à l'**E**ducation
Familiale et à
la **S**colarisation

service spécialisé dans la déficience
auditive d'enfants et jeunes
de 3 à 20 ans



1 Impasse Lavoisier
83160 La Valette du Var
☎ : 04 98 00 51 08 • 📠 04 94 57 54 50
📞 06 22 90 21 15
secretariat@ssefis-pep83.org



les objectifs du S.S.E.F.S

❖ Prévenir et limiter l'émergence et l'installation des processus d'inadaptation consécutifs à la surdité.

❖ Développer l'autonomie dans toutes les circonstances de la vie afin de garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation et aux loisirs.

❖ Être un partenaire efficace des différents acteurs qui évoluent avec le jeune.

❖ Participer à l'élaboration des projets éducatifs, professionnels et personnels des jeunes, au plus près de leurs souhaits et de leurs potentialités.



les actions du S.S.E.F.S

❖ Mettre à disposition les techniques rééducatives et thérapeutiques permettant aux jeunes déficients auditifs de vivre une scolarité qui soit la plus ordinaire possible. L'intégration se fera prioritairement dans l'établissement le plus proche de son domicile.

❖ Informer, accompagner et soutenir les familles des jeunes déficients auditifs.

❖ Définir, mettre en œuvre et adapter le projet individualisé de chaque jeune en accord avec lui-même et ses parents.

❖ Travailler en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques afin de rendre le plus cohérent possible le projet de scolarisation de chaque jeune.

❖ Mettre à disposition des équipes pédagogiques les compétences spécifiques de l'équipe du service.

❖ Elaborer des sessions de formation et d'information en direction des familles et des professionnels.



les partenariats

Avec le milieu médical afin d'optimiser toutes les formes de rééducations possibles en vue d'accéder à une meilleure autonomie.

Avec l'Éducation Nationale afin de définir le cadre d'intervention du service dans tous les établissements scolaires du premier et du second degré ainsi qu'avec les enseignants spécialisés en matière de déficience auditive.



admission au S.S.E.F.S

L'admission, prononcée par la direction, est soumise à l'appréciation de la décision de la C.D.A.P.H (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Service agréé par l'A.R.S (Agence Régionale de Santé)